

Présentation

Genèse
Données essentielles
Milieu naturel
Flore et végétation
Faune
Activités proposées par le Parc national
Autres activités possibles en Vanoise
Hébergement : refuges et *refuges-portes*
Réglementation du *cœur* du Parc
Organisation et fonctionnement
Accès
Contacts



Des neuf parcs nationaux de France, celui de la Vanoise fut le premier créé.

1963 : Parc national de la Vanoise,
puis Parc national de Port-Cros

1967 : Parc national des Pyrénées

1970 : Parc national des Cévennes

1973 : Parc national des Ecrins

1979 : Parc national du Mercantour

1989 : Parc national de la Guadeloupe

2007 : Parc amazonien de Guyane

Parc national de La Réunion

Les parcs nationaux représentent 3,91 % du territoire français.

Projets en cours :

- Parc national des Calanques

- Parc national "Entre Champagne et Bourgogne". ●

Genèse

1936-1943 : une réserve de chasse

Alors que le bouquetin des Alpes est efficacement protégé dans le massif voisin du Gran Paradiso par un parc national, on s'inquiète de sa disparition progressive ainsi que de celle du chamois dans le massif de la Vanoise.

Sous l'impulsion d'associations comme le Club alpin français, le Touring club de France et celle des chasseurs, on pense à la création d'une réserve nationale, accolée au Parc national italien du Gran Paradiso, entre les communes de Tignes et Val d'Isère pour la Tarentaise, Bessans et Bonneval-sur-Arc pour la Maurienne.

1943-1955 : extension territoriale

Le reproche généralement adressé au premier projet est son exigüité. Des naturalistes considèrent qu'il faut un territoire à la mesure de ce que l'on souhaite protéger, soit, pour le bouquetin des Alpes, le massif de la Vanoise dans son ensemble.

1955-1959 : élaboration d'un schéma de parc en 2 zones

De nombreuses personnalités souhaitent donner au projet initial une place plus importante aux hommes, qu'il s'agisse de citoyens coupés de la nature ou des

populations des hautes vallées de Maurienne et de Tarentaise dont les villages et la vie traditionnelle déclinent.

Conséquence d'un mouvement d'opinion remarquable pour l'époque, une synthèse apparaît entre ces deux courants sous la forme d'un schéma de parc en deux zones.

En zone centrale, l'accent est mis sur la protection de la nature et l'éducation du public.

La zone périphérique fait l'objet d'un programme :

- . de mise en valeur des richesses naturelles et culturelles locales ainsi que de l'agriculture et du tourisme,
- . d'animation, d'information, de formation.

1960 : loi sur les parcs nationaux.

Cette loi concrétise le schéma de parc né en Savoie.

1961 : décret d'application de la loi sur les parcs nationaux.

1963 : décret de création du Parc national de la Vanoise.

Avril 2006 : nouvelle loi sur les parcs nationaux, 46 ans après la loi fondatrice de 1960.

Les principales modifications portent sur les points suivants.

Ce nouveau texte de loi réaffirme la vocation de protection du patrimoine naturel et du milieu physique de ces territoires exceptionnels. Il prend désormais en compte leur patrimoine culturel et leur paysage.

L'ancienne zone centrale, zone protégée par une réglementation spécifique, devient le *cœur* et l'ancienne zone périphérique devient l'ensemble des territoires des communes ayant vocation à adhérer à la charte du parc que l'on peut appeler *aire optimale d'adhésion*.

Courant 2012, le Parc national de la Vanoise sera constitué du *cœur* et de l'*aire d'adhésion* qui comprendra les territoires des communes ayant adhéré à la charte.

La charte : un nouvel outil au service des parcs nationaux. Elle définit un projet de territoire traduisant la solidarité écologique entre le *cœur* et ses espaces environnants. Elle est composée de deux parties :

- pour le *cœur*, elle définit les objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager et précise les modalités d'application de la réglementation ;
- pour l'*aire d'adhésion*, elle définit les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable et indique les moyens de les mettre en œuvre.

Juillet 2006 : décret d'application de la loi sur les parcs nationaux.

Avril 2009 : décret adaptant à la loi du 14 avril 2006 les dispositions relatives au Parc national de la Vanoise •

Données essentielles

• Département : Savoie

• Superficie :

– *Cœur* : 535 km² approximativement répartis de la manière suivante :

- régimes : terrains domaniaux	1 km ²
terrains communaux	480 km ²
terrains privés	54 km ²
- nature : forêts	5 km ²
alpagnes	325 km ²
lacs	1 km ²
rochers	151 km ²
glaciers	53 km ²

– Aire optimale d'adhésion : 1 465 km²

• Altitudes (dans le *cœur*) :

– la plus haute : 3 855 m (La Grande Casse)

– la plus basse : 1 280 m

• Communes : 29

• Habitants : 36 900 dans l'aire optimale d'adhésion (pas d'habitants permanents dans le *cœur*)

• Limite commune avec le Parco nazionale Gran Paradiso : 14 km

L'ensemble Parc national de la Vanoise – Parco nazionale Gran Paradiso constitue l'un des plus grands espaces protégés d'Europe occidentale, avec 1 250 km². Les deux parcs sont jumelés depuis 1972. ●

Milieu naturel

Situé entre les hautes vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, le Parc national de la Vanoise enveloppe des montagnes élevées, culminant à plus de 3 000 m, sur lesquelles subsistent de nombreux glaciers, mais par ailleurs pénétrées par des vallées s'ouvrant sur de larges cols d'accès facile. Abrité des pluies océaniques par les Préalpes et la chaîne de Belledonne, le massif est doté d'un climat relativement peu arrosé et bien ensoleillé.

La variété de ses roches (calcaires, gypses, grès, quartzites, schistes, micaschistes, gneiss...) liée à une structure géologique très complexe, l'amplitude altitudinale, la position de carrefour climatique contribuent à la remarquable richesse géologique, floristique et faunistique du massif. ●

Flore et végétation

Le nombre d'espèces végétales (plantes à fleurs et fougères) présentes en Vanoise est estimé à environ 1200, dont 200 sont particulièrement remarquables. Au cortège général de la flore alpine s'ajoutent des espèces orientales et méridionales, tandis que çà et là demeurent des reliques arctico-alpines, témoins des grandes glaciations. Citons parmi les espèces protégées au plan national : des androsaces, l'ancolie des Alpes, différentes laîches dont la laîche bicolore, la cortuse de Matthiöle, le chardon bleu, la linnée boréale (les seules stations françaises), la primevère du Piémont et des saxifrages.

Le massif de la Vanoise comprend quatre étages de végétation :

- l'étage montagnard (de 800 à 1500 m environ), avec la hêtraie-sapinière relayée par le pin sylvestre en adret et le sapin en ubac,
- l'étage subalpin (de 1500 m à 2 200 m environ) avec, à la partie inférieure l'épicéa et, au-dessus, le mélèze, le pin à crochets et le pin cembro, accompagnés d'arbrisseaux nains tels que rhododendron, myrtille ou genévrier,
- l'étage alpin, situé au-dessus de la limite des arbres,
- l'étage nival, lié à la présence de névés permanents. •

Faune

Il convient de noter, parmi les mammifères, la plus importante colonie française de bouquetin des Alpes (autour de 1900 individus) ainsi que la présence d'environ 6 000 chamois.

Outre ces grands mammifères, notons, parmi les rongeurs, le lièvre variable, la marmotte, différents campagnols dont le campagnol des neiges, le mulot alpestre ; chez les carnivores, le renard, le blaireau, la martre, la fouine et l'hermine ; des chauves-souris dont le Vespère de Savi et plusieurs importantes colonies mixtes de petit et grand murin dans l'aire optimale d'adhésion ; enfin des insectivores, comme la musaraigne aquatique.

Parmi les 125 espèces d'oiseaux nichant en Vanoise, on rencontre le gypaète barbu (3 couples reproducteurs), l'aigle royal (20 couples), le lagopède alpin, le tétras-lyre, la perdrix bartavelle, le hibou grand-duc, la chouette de Tengmalm, le pic noir, le merle de roche, le tichodrome échelette, le beccrosé des sapins, le moineau soulcie, le casse-noix moucheté...

À noter, après un programme de réintroduction sur l'arc alpin depuis 1986, une douzaine de reproductions réussies de gypaètes barbues en Vanoise ces cinq dernières années. Ce qui en fait l'un des 3 sites majeurs des Alpes.

Ajoutons, pour la classe des amphibiens, le triton alpestre, le crapaud des joncs et la grenouille rousse ;

pour celle des reptiles, le lézard vivipare, la coronelle lisse, la couleuvre d'Esculape et la vipère aspic.

Parmi les insectes, il faut signaler plusieurs centaines d'espèces dont quelques-unes sont spectaculaires, comme le grand apollon ou la rosalie des Alpes, mais aussi d'autres plus discrètes dont certaines sont nouvelles pour la science. •

Activités proposées par le Parc national

Le Parc national de la Vanoise offre de nombreuses possibilités de promenades et de grandes randonnées pédestres avec un réseau de près de 500 km de sentiers balisés, qui partent des villages et des stations des vallées ainsi que des routes d'accès. Les sentiers de grande randonnée que sont la Via Alpina (grand parcours de l'Arc alpin) et le GR 5® traversent le massif du Nord au Sud. Des circuits locaux de quelques jours sont proposés à l'intérieur de la Vanoise et peuvent être combinés en tour du Massif.

Pour la plupart, les sentiers sont praticables à partir du 1^{er} juin jusqu'au 30 octobre environ, mais il existe un petit risque d'enneigement tardif ou précoce ; il est toujours plus prudent de se renseigner avant de partir en montagne.

Des sentiers de découverte (interprétation du milieu naturel) sont à la disposition des visiteurs à L'Orgère (Villarodin-Bourget), au Fornet (Val d'Isère), au Lavachet (Tignes), à Bourg-Saint-Maurice, au Mont Bochor et aux Fontanettes (Pralognan-la-Vanoise) à Rosuel (Peisey-Nancroix), au Plan de Tuéda (Méribel-les-Allues), au Laisonnay d'en bas (Champagny-le-Haut) et au Bois (Champagny-le-Haut) ; ce dernier sentier se présente sous la forme d'une piste accessible aux handicapés moteurs.

Par ailleurs, des tables géologiques sont placées : au Mont Bochor (Pralognan-la-Vanoise), à Rosuel (Peisey-Nancroix), route de l'Iseran (Val d'Isère).

Chaque année le journal *L'Estive* (disponible notamment auprès du siège et en téléchargement sur www.parcnational-vanoise.fr), rend compte de la vie du Parc, des grands sujets de son actualité, et contient une foule d'informations pratiques pour organiser son séjour.

Des activités de découverte sont proposées tout au long de l'été :

- des soirées “Rencontres avec un garde-moniteur” (diaporama ou film à l'appui),
- des sorties “Découvrir le parc avec un garde-moniteur”,
- des activités proposées par les accompagnateurs en montagne reconnus “ambassadeurs du parc”,
- ainsi que des animations en refuges-portes (et quelques sites annexes).

Pour tout renseignement sur ces animations, et pour vos inscriptions, adressez-vous aux hôtessees d'accueil du parc, présentes dans la plupart des offices de tourisme de l'aire optimale d'adhésion.

Sont proposées également des randonnées adaptées aux déficiences motrices et visuelles. Adressez-vous au siège du Parc pour obtenir des renseignements et pour vos inscriptions. Des outils audio-tactiles sont à disposition des personnes mal-voyantes et aveugles dans les refuges-portes du Bois, de Plan du Lac et de Rosuel.

À Méribel-les-Allues, la Maison de la Réserve naturelle du Plan de Tuéda, située au départ du sentier de découverte, propose aux visiteurs une exposition permanente sur l'écologie de la forêt de pin cembro.

L'ancien presbytère de Champagny-le-Haut abrite l'espace Glacialis. Ce nouveau centre d'interprétation dévoile les secrets des glaciers de montagne à travers une exposition ludique et moderne.

À découvrir aussi à Termignon, au sein de la Maison de la Vanoise, une exposition permanente intitulée «La nature en projet» où les regards de l'agriculteur, du touriste, du garde-moniteur convergent vers l'espace naturel du Parc national de la Vanoise.

La Vanoise est également un massif favorable à la pratique de l'alpinisme de tous niveaux.

De même, le ski de printemps et la raquette y trouvent un terrain de prédilection grâce à de nombreux itinéraires non balisés mais cartographiés. Les périodes de gardiennage des refuges et toutes les coordonnées sont disponibles au printemps sur le site : www.parcnational-vanoise.fr. ●

Autres activités possibles en Vanoise

Les stations et villages de l'aire optimale d'adhésion vous offrent une palette d'activités sportives et de découverte en toute saison : ski alpin, ski de fond, escalade, via-ferrata, tennis, équitation, canoë-kayak, randonnées à skis ou à cheval d'un ou plusieurs jours, ainsi que des promenades à thèmes.

Des activités culturelles, stages, festivals, programmes d'animation sont proposés par différentes collectivités locales ou associations.

Des expositions, des musées sont ouverts aux visiteurs, de même que des centres dans lesquels se trouvent présentés au public les produits de l'artisanat local. Renseignements auprès des offices de tourisme présents dans presque toutes les communes de l'aire optimale d'adhésion.

À visiter à Chambéry, la Maison des Parcs et de la Montagne ouverte depuis septembre 2006. Elle comporte un espace multimédia consacré aux parcs naturels régionaux du massif des Bauges et de la Chartreuse, au Parc national de la Vanoise et au lac du Bourget. Sont également présentés les grands espaces naturels mondiaux et français. Elle propose aussi des expositions temporaires, une banque d'accueil et d'informations ainsi qu'une boutique. ●

Hébergements : refuges et refuges-portes

Pour l'accueil des visiteurs, le Parc (*cœur* et aire optimale d'adhésion) compte une cinquantaine de refuges. 16 de ces refuges appartiennent à l'établissement public du parc national, les autres sont gérés par la fédération française des clubs alpins et de montagne ou sont privés ou communaux.

4 des 16 refuges appartenant à l'établissement public du parc national ont une vocation supplémentaire d'information, ce sont les *refuges-portes*, situés en limite du *cœur* du Parc et accessibles, pour 3 d'entre-eux, par la route (Plan du Lac se situe à 30 minutes de marche) :

- L'Orgère (Villarodin-Bourget),
- Plan du Lac (Termignon),
- Le Bois (Champagny-en-Vanoise),
- Rosuel (Peisey-Nancroix).

La plupart des refuges sont gardés l'été, et certains le sont au printemps pour les randonneurs à skis et en raquettes.

Le gardien de refuge vous assure accueil, information et restauration.

Hors période de gardiennage, certains refuges appartenant à l'établissement public restent ouverts en permanence. Idem pour la plupart des refuges du Club alpin français. En revanche, les refuges privés sont le plus souvent fermés hors période de gardiennage.

Les *refuges-portes* peuvent accueillir des scolaires en juin et septembre.

Le *refuge-porte* Le Bois fonctionne en hiver et au printemps, notamment pour l'accueil de skieurs de fond, de randonneurs à skis, en raquettes et de groupes (scolaires ou autres). Certains aménagements facilitent l'accessibilité des handicapés moteurs.

En raison de l'importante fréquentation estivale, la réservation est indispensable dans les refuges. Elle s'effectue directement (par téléphone ou courrier) auprès des gardiens. Le portail des refuges de Vanoise www.refuges-vanoise.com propose la visualisation des disponibilités et la réservation en ligne pour certains

refuges situés sur le tour des glaciers de Vanoise.
L'extension du système à d'autres refuges est à l'étude.

Tous les renseignements sur le gardiennage des refuges et leurs coordonnées figurent dans le journal annuel du Parc *L'Estive* et sur le site www.parcnational-vanoise.fr.

Dans l'aire optimale d'adhésion, des hébergements de vallée adaptés aux randonneurs complètent le réseau des refuges.

En outre on compte de nombreux hôtels, ainsi que des terrains de camping et de caravaning. ●

Réglementation du *cœur* du Parc

Le Parc national de la Vanoise, créé pour vous et pour les générations futures, ne peut être sauvé sans votre concours.

Il est impératif de :



Ne pas cueillir ou prélever fleurs, fruits, minéraux et fossiles.



Ne pas camper, ni bivouaquer. L'usage de tentes légères est autorisé autour de certains refuges en juillet et août, sous certaines conditions et moyennant redevance donnant accès aux commodités du refuge.



Ne pas amener de chien même tenu en laisse.



Ne pas troubler la tranquillité des lieux par des bruits, cris ou appareils sonores.



Ne pas allumer de feu.



Ne pas pratiquer de parapente, planeur ou autres sports aériens. Le survol à moins de 1000 m du sol est interdit sauf dans les zones et les conditions autorisées.



Ne pas pratiquer le vélo tout terrain ou autres cycles non motorisés. Quelques pistes néanmoins sont autorisées par arrêté du Directeur de l'établissement public du Parc national.



Ne pas circuler avec des véhicules motorisés en dehors des voies autorisées.



Ne pas détenir d'arme.



Rempporter vos déchets, même lors de votre passage en refuge.

Cette réglementation est prévue par le décret du 21 avril 2009 en application de la loi du 14 avril 2006. Elle est sanctionnée par les articles R 331-62 et suivants du code de l'environnement.

Du respect de ces règles dépendent la protection de ce site et votre plaisir à le découvrir. •

Organisation et fonctionnement

1) Le Parc est géré par un établissement public de l'Etat disposant d'un budget propre.

Son conseil d'administration comprend 42 membres ainsi répartis :

- 7 représentants de l'Etat
- 18 représentants des collectivités territoriales dont 12 maires
- 16 personnalités :
 - le président du conseil scientifique
 - 8 personnalités à compétence locale nommées sur proposition du préfet de Savoie
 - 7 personnalités à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale
- 1 représentant du personnel.

Le président est notamment chargé d'animer et de présider les travaux d'élaboration, de suivi et d'évaluation de la charte.

Il se réunit deux ou trois fois l'an et délègue une partie de ses attributions à un bureau composé de 13 membres élus en son sein.

Son conseil scientifique, nommé par arrêté préfectoral après avis du Conseil d'Administration et sur proposition du directeur de l'établissement, comprend une vingtaine de membres. Il est consulté sur les questions relatives à l'inventaire et à la conservation des ressources naturelles et culturelles et sur les projets d'aménagement. Il se prononce également sur les différentes études et recherches auxquelles le Parc est associé. Dans ce cadre, 24 tomes des Travaux scientifiques du Parc ont été publiés.

Son conseil économique, social et culturel comprend une quarantaine de membres. Il est compétent en matière de politiques contractuelles et de mise en oeuvre de la charte.

2) L'équipe permanente du Parc est placée sous l'autorité du directeur et de son adjoint.

— Le terrain est divisé en 6 secteurs. Chaque secteur est composé d'un chef de secteur, d'un technicien, d'un secrétaire et de 4 à 7 gardes-moniteurs soit au total une cinquantaine d'agents.

Ces agents interviennent principalement dans 6 grands domaines :

- police de la nature (ils sont commissionnés et assermentés),
- veille écologique et suivi scientifique (faune, flore, milieux naturels, patrimoine culturel),
- gestion et valorisation des éléments du patrimoine,
- animation et sensibilisation (scolaires, grand public...),
- entretien technique (sentiers, signalétique, bâtiments...),
- participation au développement local et à la vie locale.

— **Au siège** : des cellules scientifique, technique, cartographique, d'information et communication, administrative et comptable.

Soit au total environ 85 permanents et de nombreux temporaires et saisonniers.

Cette équipe assure la gestion tant du *cœur* que des réserves naturelles limitrophes (la Grande Sassièrre, la Bailletaz, Tignes-Champagny et le Plan de Tuéda).

Les ressources financières de l'établissement proviennent principalement du Ministère chargé de l'Environnement et aussi de ressources propres et de subventions accordées par

- le Conseil régional,
- le Conseil général,
- l'Europe pour des actions correspondant aux programmes qu'il soutient,
- d'autres ministères au titre d'actions spécifiques. ●

Accès

• Chemin de fer :

- ligne Paris–Rome jusqu'à Modane, puis autocar jusqu'à Bonneval-sur-Arc pour la vallée de la Maurienne,
- ligne Paris–Bourg-Saint-Maurice, puis autocar jusqu'à Val d'Isère pour la vallée de la Tarentaise,
- ligne Paris-Bourg-Saint-Maurice jusqu'à Moûtiers puis autocar jusqu'à Méribel-les-Allues, Pralognan-la-Vanoise, Champagny-en-Vanoise.

• Route :

- pour la Maurienne, autoroute 43 puis D1006 (1^{er} accès à La Praz pour L'Orgère), puis D902, de Val-Cenis - Lanslebourg jusqu'au col de l'Iseran,
- pour la Tarentaise, N90 jusqu'à Bourg-Saint-Maurice ou Moûtiers puis vallées de Méribel-les-Allues, Pralognan-la-Vanoise, Champagny-en-Vanoise, Peisey-Nancroix, D902 jusqu'à Val d'Isère.



Contacts

Renseignements

N'hésitez pas à contacter l'office de tourisme de votre lieu de villégiature. L'été, une hôtesse du Parc vous y accueillera, et toute l'année nous restons à votre disposition pour tout renseignement ou demande de documentation, par courrier, téléphone ou e-mail :

Siège de l'établissement public :

- Parc national de la Vanoise
135 rue du Docteur-Julliand – BP 705
F-73007 Chambéry Cedex
Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 – Fax +33 (0)4 79 96 37 18
www.parcnational-vanoise.fr
info@parcnational-vanoise.fr



PNV - Mylène HERRMANN